

Gouvernance et plan de gestion de la Réserve Mondiale de Biosphère de Martinique



Qu'est-ce qu'une Réserve de Biosphère ?

Le titre de Réserve de Biosphère est attribué par le programme Homme et Biosphère (*MAB – Man and Biosphere*) de l'UNESCO, qui rassemble des territoires engagés dans une démarche de développement soutenable, et dans la préservation, valorisation et promotion de leurs atouts naturels, culturels et de leurs savoir-faire. L'éducation à l'environnement et la recherche scientifique y tiennent également un rôle important.

Ces territoires cherchent à apporter des solutions locales à des problèmes mondiaux. Ils contribuent ainsi à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable sur lesquels les Nations Unies se sont engagées à l'horizon 2030.

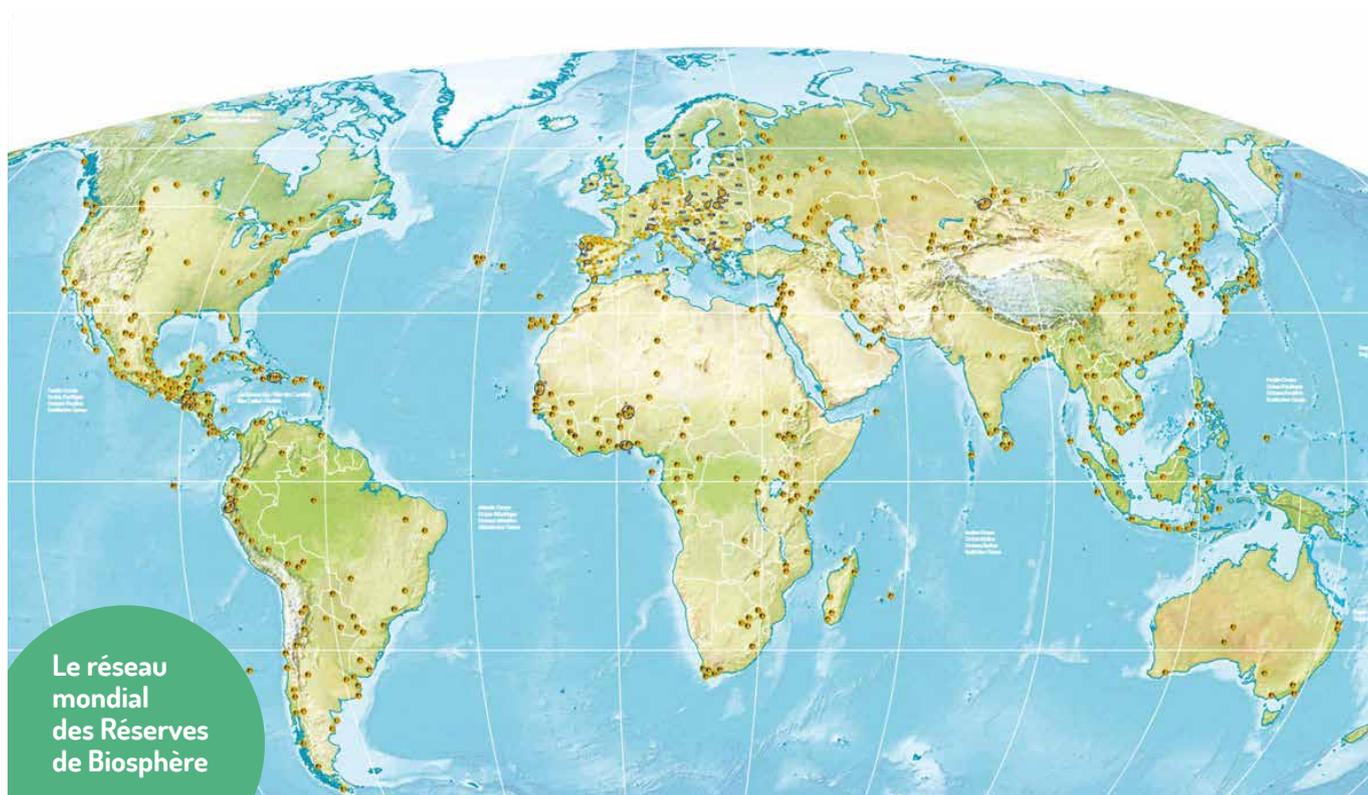
Une Réserve de Biosphère émane d'une volonté locale. Elle n'impose **aucune réglementation** et ne s'appuie sur aucun pouvoir réglementaire. Elle vise à renforcer l'implication de la population dans la préservation et la valorisation de son territoire. Le dialogue territorial y est ainsi privilégié, selon des mécanismes de concertation spécifiques.

Elle unifie un territoire autour d'un projet global. Elle est un vecteur de liens, sur le plan local mais aussi national, régional et international, grâce aux différents réseaux de coopération auxquels elle est associée.

le Programme Homme et Biosphère

Le programme MAB (Man and Biosphere) créé en 1971 est l'un des plus anciens et des plus importants de l'**UNESCO**. La démarche de coopération qu'il privilégie a permis de constituer un réseau international des Réserves de Biosphère (**738 Réserves de Biosphère dans 134 pays**), un réseau régional (**15 Réserves de Biosphère dans 8 pays de la Caraïbe**) et un réseau national (**16 Réserves de Biosphère, dont 3 ultra marines**).

Toute nouvelle Réserve de Biosphère les intègre automatiquement et le réseau mondial s'enrichit chaque année de nouveaux sites. L'appartenance à ces réseaux facilite la coopération, les échanges et la promotion d'expériences positives, de bonnes pratiques, de savoir-faire, la diffusion de matériels pédagogiques, etc. Les Réserves de Biosphère constituent de formidables bibliothèques de démonstrations et d'acquis dans tous les domaines du développement soutenable.



Source : MAB - UNESCO, janvier 2021

La Réserve Mondiale de Biosphère de Martinique

Le **15 septembre 2021**, le programme Homme et Biosphère (MAB – Man And Biosphere) de l'**UNESCO** a reconnu **l'ensemble du territoire terrestre et marin de la Martinique**, Réserve mondiale de Biosphère.

Un titre mondial prestigieux qui engage la Martinique à valoriser ses richesses naturelles et culturelles, dans une dynamique de développement soutenable et encourage la recherche scientifique et l'éducation environnementale sur le territoire.

Résultant d'une ambition portée collectivement, le titre de Réserve mondiale de Biosphère est une **fierté**, une **joie** et une **reconnaissance pour le territoire et sa population** :

- Il permet à l'ensemble de la Martinique d'être **valorisée** sur la scène mondiale, d'accroître son **attractivité** et de donner une **visibilité internationale** à ses atouts et au tourisme.
- Il est un **titre au service des Martiniquais** en vue d'améliorer leurs conditions de vie.
- Il est un **instrument fort de valorisation et de reconnaissance** des femmes et des hommes du territoire.
- Il est un **levier de développement économique et social**, en donnant accès aux **réseaux de coopération** mondiale, caribéenne et nationale des Réserves de Biosphère, et en facilitant le partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques avec des territoires confrontés à des défis communs.
- Il est un **outil puissant de communication** pour valoriser les patrimoines territoriaux, en particulier les savoir-faire, les produits locaux et le tourisme, et bénéficier de retombées économiques et sociales.

De plus, la Réserve de Biosphère est considérée comme une plateforme permettant de :

- Renforcer le lien avec les habitants en impliquant la population dans une réflexion pour une meilleure qualité de vie collective.
- Renforcer le lien avec les institutions et les acteurs du territoire par la mise en place de coopérations nouvelles.
- Renforcer le lien entre les gestionnaires des aires protégées en offrant un espace de mise en commun.
- Établir une coopération et une communication à l'échelle nationale, caribéenne et internationale, notamment avec les territoires insulaires à travers le monde.

La procédure de candidature a été participative, fédératrice et collective. La démarche a été le fait de la **société civile**. Elle a été portée par l'**association Martinique Réserve mondiale de Biosphère**, créée en **juin 2017** et constituée de **18 membres fondateurs** représentant une grande diversité d'acteurs.

Des réunions publiques ont été organisées dans les **34 communes du territoire**, en présence des maires, des élus municipaux et des habitants, afin d'informer la population de ce projet et co-construire la candidature avec elle.

Ces réunions ont rassemblé près de **4.500 personnes** autour d'ateliers de travail. Cette méthodologie a apporté beaucoup de satisfaction et de fierté aux participants sur l'ensemble du territoire et a reçu les **félicitations du jury de l'UNESCO**. Elle continuera d'être utilisée pour impliquer les Martiniquais dans la construction continue d'une vision commune.

L'association, dont les membres sont tous bénévoles, est apolitique et n'a bénéficié d'aucune subvention publique. Elle est aujourd'hui en charge de la **coordination des activités de la Réserve de Biosphère et de la co-animation du Comité de gestion**. Elle est le contact privilégié pour les membres du réseau des Réserves de Biosphère à l'échelle mondiale, régionale et nationale

<https://martinique-biosphere.fr/>

Gouvernance de la Réserve Mondiale de Biosphère de Martinique

Comité de gestion

Le Comité de gestion est l'instance chargée de veiller à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve mondiale de Biosphère. Sa présidence est bicéphale : institutionnelle, désignée par la Collectivité Territoriale de Martinique et associative par l'association Martinique Réserve mondiale de Biosphère.

La Co-Présidence établira d'un commun accord la liste des membres du Comité de gestion en fonction de leurs compétences dans le domaine des axes de travail définis dans le plan de gestion et de manière à refléter la diversité des acteurs du territoire : élus municipaux, acteurs institutionnels, économiques, associatifs, académiques et religieux. Il sera limité à une cinquantaine de personnes.

Ses missions, sa composition et son fonctionnement sont précisés dans les statuts.

Conseil scientifique et Collège des gestionnaires des aires protégées

Le Conseil scientifique s'appuiera sur une structure déjà existante, afin de renforcer la cohérence territoriale.

Il s'agit du Conseil scientifique des contrats de milieux. Conseil pluridisciplinaire, il regroupe des membres issus des sciences exactes, naturelles et sociales ainsi que des représentants d'organismes acteurs sur le territoire. Il émet des avis circonstanciés sur tous les projets concernant les communautés d'agglomérations du territoire.

Il interviendra comme Conseil scientifique de la Réserve de Biosphère de Martinique, ce qui lui conférera une dimension internationale. Il pourra être élargi pour faire appel à des experts en fonction des questions à étudier et via le réseau des Réserves de Biosphère offrira la possibilité de coopérer avec des chercheurs à l'échelle de la France, de la Caraïbe, voire du monde.

Le Conseil scientifique aura un rôle d'orientation et de consultation sur les thématiques de recherche définies dans le plan de gestion : sargasses, chlrodécone et changements climatiques. Il assurera un suivi scientifique régulier (en termes d'indicateurs de biodiversité, social, éducation, ...) permettant d'apprécier l'évolution du territoire depuis sa reconnaissance mondiale et le portera à la connaissance de la Réserve mondiale de Biosphère. Il assumera *de facto* le rôle de la commission consacrée à la recherche scientifique.

Le Collège des gestionnaires des aires protégées rassemblera un représentant du Parc Naturel Régional de Martinique, du Parc Naturel Marin de Martinique et de l'Office National des Forêts. Il interviendra sur toutes les questions relevant de la compétence de ses membres et appuiera le Comité de gestion chaque fois que nécessaire. Il s'attachera à renforcer la synergie entre la Réserve de Biosphère et les trois institutions responsables de la préservation et de la gestion de la biodiversité sur le territoire.

5 Commissions de travail

Conformément aux propositions des participants, 5 commissions seront constituées. Elles correspondent aux 5 axes de travail définis lors des réunions publiques de co-construction de la candidature de la Martinique.

- ① Préservation, protection et valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles
- ② Réappropriation de l'identité culturelle du territoire
- ③ Promotion d'activités engagées dans un développement soutenable : souveraineté alimentaire ; tourisme ; énergie et transport
- ④ Éducation à l'environnement : grand public et scolaire
- ⑤ Recherche scientifique : sargasses, chlrodécone, changements climatiques

Chaque commission rassemblera des membres concernés par la thématique en question. Elle organisera son travail en fonction des actions à mettre en œuvre et se dotera d'un ou plusieurs responsables. Lorsque la thématique l'exigera, les commissions établiront des groupes de travail transversaux. La composition des commissions sera validée par la co-présidence du Comité de gestion

Plan de gestion de la Réserve Mondiale de Biosphère de Martinique

Le plan de gestion est conçu comme un guide de planification et de définition de grands objectifs. Il s'agit du cadre de travail proposé par la population.

De septembre 2018 à octobre 2019, au cours des 34 réunions de co-construction du dossier de candidature, les participants se sont exprimés sur les atouts naturels et culturels de leurs communes et de leur territoire et ont déterminé les 5 axes de travail suivants et les actions qu'ils souhaitent voir émerger :

- *Préservation, protection et valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles*
- *Réappropriation de l'identité culturelle du territoire*
- *Promotion d'activités engagées vers un développement soutenable : souveraineté alimentaire ; tourisme ; énergie et transport*
- *Éducation à l'environnement : grand public et scolaire*
- *Recherche scientifique : sargasses, chlordécone, changements climatiques*

Ces propositions devront s'adapter aux évolutions du contexte territorial, de façon réactive, si nécessaire. La concertation est au cœur des Réserves de Biosphère et sera un outil de haute valeur ajoutée pour concrétiser ces axes de travail.

Pour rappel, les politiques publiques et les entités de gestion suivent des lignes directrices en ce sens.

Par exemple, le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) se mobilise pour :

- Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique
- Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire
- Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du parc
- Renforcer la performance de l'outil parc

Et le Parc Naturel Marin de Martinique (PNMM) s'attache à :

- Contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel, dont les embouchures de rivières, les mangroves, les herbiers et les récifs, de sa biodiversité et de ses fonctionnalités, et du patrimoine culturel maritime
- Sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime insulaire martiniquais et partager ces initiatives dans la Caraïbe
- Proposer la protection, la restauration ou la valorisation des espèces et des milieux marins, comme les coraux et les fonds de baie, et en coordonner la gestion
- Soutenir la pêche côtière artisanale et l'aquaculture
- En tenant compte du fort lien terre-mer, soutenir une gestion innovante et participative dans les projets de développement visant à concilier les différents usages, à améliorer la qualité de l'eau et intégrant les services rendus par les écosystèmes marins
- Engager le tourisme, le sport, les loisirs nautiques et les ports et mouillages dans des pratiques responsables par la formation des acteurs et la mise en place d'équipements adaptés
- Contribuer à la planification des usages, à la prévention des conflits, à l'efficacité de la police de l'environnement marin.

On constate que les axes de travail du PNRM ainsi que ceux du PNMM s'articulent aisément avec ceux de la Réserve de Biosphère, ce qui facilitera le travail coopératif avec ces deux instances pour la mise en œuvre du plan de gestion.

Ainsi, la Réserve de Biosphère viendra appuyer les actions des gestionnaires, et permettra de faire le lien terre – mer, pour renforcer les actions de chacun. De plus, elle est un excellent outil pour favoriser la concertation des habitants afin de répondre au mieux à leurs besoins et attentes. Durant les réunions de co-construction, les participants ont d'ailleurs souligné leur enthousiasme à être entendus, et souhaitent que la Réserve de Biosphère continue à leur donner la parole. Par ce fait, chacun s'impliquerait dans l'évolution de son territoire vers un développement soutenable.

En outre, si les actions actuelles sont sectorisées, la Réserve de Biosphère rend possible la transversalité des visions, pour que les acteurs du territoire se retrouve autour de mêmes enjeux afin de travailler et d'avancer ensemble dans une vision commune et consensuelle.

AXE 1 : PRÉSERVATION, PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES

Au sein de cet axe, l'attention est tout particulièrement portée sur la ressource en eau et la préservation de l'environnement.

Aussi, les habitants souhaitent que les actions en vue d'une amélioration de la qualité de l'eau soient renforcées, et que la ressource en eau soit sécurisée et diversifiée. Ils sont également particulièrement sensibles à la protection et la restauration de la mangrove, ainsi que la lutte contre les espèces invasives.

De plus, s'ils ont reconnu les principales menaces environnementales, ils ont aussi nommé de nombreuses richesses naturelles qu'il est important de maintenir en état (écosystèmes terrestres et marins, biodiversité terrestre et marine, lieux remarquables).

Les propositions d'actions formulées pourront être complétées par la commission en charge de cet axe de travail, invitée à recourir à la concertation.

Tableau 1 :

Axe 1 : Préservation, protection et valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles

Objectifs	Observations	Sous-objectifs et propositions d'actions	Concordance avec les plans de gestion existants
Améliorer la qualité de l'eau	Mauvais assainissement. Eaux polluées, induisant notamment des zones interdites à la pêche, parfois à la baignade.	Mettre en valeur et développer la filière de traitement des boues d'épuration Perfectionner les systèmes d'assainissement des eaux usées publics et privés Lutter contre les rejets de micropolluants (plastifiants, métaux, hydrocarbures, pesticides, substances pharmaceutiques, détergents, produits cosmétiques, ...)	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : sous-orientation II-A Orientation 5 du PNMM Schéma de cohérence territoriale SCoT SDAGE : sous-orientation II-C Contrat de Baie
Sécuriser et diversifier la ressource en eau	Manque d'eau durant la saison sèche.	Préserver les sources d'eau. Continuer de les géolocaliser Encourager la récupération d'eau de pluie chez les particuliers, les entreprises et les communes par l'installation de citernes de récupération	SDAGE : sous-orientation I-B
Protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes	Déboisement général important, déboisement des berges des rivières. Dégradations de la mangrove avec présence de nombreux déchets. Érosion littorale. Espèces introduites qui menacent la biodiversité locale.	Protéger et restaurer la ripisylve Protéger et restaurer la mangrove Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (iguane commun, poisson lion, jacinthe d'eau, ...)	SDAGE : sous-orientation III-A SDAGE : sous-orientations III-C et III-D SCoT Orientation 2.1 de la Charte du PNRM

AXE 2 : RÉAPPROPRIATION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE DU TERRITOIRE

Les Martiniquais accordent une grande valeur à leur identité culturelle. Ils souhaitent ainsi qu'elle soit remise au centre des activités, et que les échanges interculturels soient popularisés. En effet, les « Anciens » partent en emportant avec eux l'essence de la culture martiniquaise. Or, les habitants souhaitent aujourd'hui se reconnecter à leurs racines et étendre leurs connaissances sur leur Histoire et les savoirs associés.

6 objectifs découlent de ces requêtes :

- Valoriser la culture martiniquaise
- Développer les activités culturelles
- Mettre en avant les artistes locaux
- Transmettre les savoirs et savoir-faire traditionnels
- Valoriser les sites culturels, le patrimoine architectural et les ruines
- Mettre en place des échanges inter-îles

Les propositions d'actions formulées pourront être complétées par la commission en charge de cet axe de travail, invitée à recourir à la concertation.

Tableau 2 :

Axe 2 : Réappropriation de l'identité culturelle du territoire

Objectifs	Observations	Sous-objectifs et propositions d'actions	Concordance avec les plans de gestion existants
Valoriser la culture martiniquaise	Besoin de valoriser la Martinique, mettre en avant son identité.	<p>Valoriser la langue créole</p> <p>Valoriser les danses traditionnelles (bèlè, biguine, mazurka, haute-taille, ...) par des expositions et spectacles</p> <p>Développer la réalisation de reportages et documentaires sur la Martinique</p> <p>Réaliser des fresques murales relatives aux scènes de la vie martiniquaise</p> <p>Fleurir les communes</p>	Axe stratégique 3 de la Charte du PNRM PNMM, Enjeu 2 : une culture maritime vivante au sein du bassin caribéen
Développer les activités culturelles	Besoin de dynamiser la vie culturelle du territoire.	<p>Revaloriser les contes et les conteurs (à inviter dans les écoles)</p> <p>Pérenniser la fête de l'indianité</p> <p>Créer des festivals thématiques : musiques, gastronomie, activités nautiques, artisanat, ...</p> <p>Organiser des « ciné-woulé » (cinéma itinérant)</p>	
Mettre en valeur les artistes et les artisans locaux	Nombreux artistes et artisans locaux talentueux et méconnus.	<p>Développer des expositions et la vente d'art et d'artisanat</p> <p>Multiplier les concerts</p> <p>Proposer des conférences d'écrivains</p>	

Objectifs	Observations	Sous-objectifs et propositions d'actions	Concordance avec les plans de gestion existants
Transmettre les savoirs et savoir-faire traditionnels	<p>Manque de transmission intergénérationnelle.</p> <p>Méconnaissance de l'Histoire du peuple martiniquais.</p> <p>Perte des savoir-faire.</p>	<p>Enseigner l'histoire des communes et de la Martinique</p> <p>Créer une école des savoir-faire avec des ateliers grand public et scolaire : cuisine traditionnelle, musiques et danses traditionnelles, confection de coiffes et tenues traditionnelles, fabrication de tambours, vannerie, tressage du bakoua, ...</p> <p>Valoriser les initiations à la yole de Martinique</p> <p>Développer le lien et l'apprentissage intergénérationnel (lieux, rencontres, ...)</p>	
Valoriser les sites culturels, le patrimoine architectural et les ruines	<p>Musées fermés.</p> <p>Abandon de bâtiments patrimoniaux.</p> <p>Proposition de koudmens.</p>	<p>Réhabiliter les musées</p> <p>Restaurer les bâtiments architecturaux (habitations, distilleries, églises, mairies ...)</p> <p>Entretien des bâtiments et sites</p>	
Mettre en place des échanges inter-îles	<p>Jumelages déjà en place, à multiplier.</p> <p>Enseignement linguistique tardif.</p>	<p>Développer les jumelages culturels</p> <p>Enseigner les langues de la Caraïbe : anglais, espagnol, créole</p>	

AXE 3 : PROMOTION D'ACTIVITÉS ENGAGÉES VERS LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Les habitants se sentent concernés par l'orientation des activités économiques vers une adéquation avec la situation sociale et environnementale locale, pour un développement économique respectueux du bien-être des populations et de l'environnement.

Trois secteurs d'activités sont principalement en jeu :

- Souveraineté alimentaire
- Tourisme
- Énergie et Transport

Afin d'être force de proposition dans ces domaines, la commission en charge de cet axe de travail se partagera ces trois activités, en fonction des expertises de chacun.

Les propositions d'actions formulées pourront être complétées par cette commission invitée à recourir à la concertation.

Enjeu : Souveraineté alimentaire

Tableau 3 (partie 1) :

Axe 3 : Promotion d'activités engagées vers le développement soutenable

Objectifs	Observations	Sous-objectifs et propositions d'actions	Concordance avec les plans de gestion existants
Promouvoir une agriculture soutenable et raisonnée	Terres polluées par le chlordécone. Agriculteurs biologiques installés.	Diversifier et promouvoir les cultures locales (cacao, manioc, pistache, café, ...). Produire localement des produits importés (champignons de Paris, ...) Développer l'agriculture biologique Sensibiliser et accompagner les agriculteurs à la suppression des intrants chimiques et à la mise en place d'alternatives locales (communes zéro pesticides)	Orientation 2-3 de la Charte du PNRM Plan Ecophyto II+ SCoT
Perpétuer l'agriculture traditionnelle	Mouvements d'entraide ancrés dans la culture locale. Jardins créoles similaires aux jardins en permaculture (diversification des cultures).	Multiplier les koudmen et lasoté (entraide : travail solidaire et collectif) Multiplier les jardins créoles Créer des éco-quartiers autour d'une agriculture responsable et diversifiée	
Promouvoir les produits locaux et leur distribution en circuit court	Nombreux marchés locaux, dont des marchés bio. Distribution de paniers réalisée par certains producteurs. Des communes s'engagent à utiliser des produits locaux lors d'événements publics.	Recenser et promouvoir les producteurs et transformateurs locaux engagés dans des circuits courts (paniers de producteurs, vente directe, marchés, ...). Généraliser le recours aux produits locaux dans les réceptions municipales et territoriales	
Tendre vers une pêche responsable	Réglementation de pêche peu respectée.	Sensibiliser les pêcheurs au respect des réglementations : tailles, techniques de pêche, fermetures de pêche, ...	Orientation 4 du PNMM

Enjeu : Tourisme responsable

Tableau 3 (partie 2) :

Axe 3 : Promotion d'activités engagées vers le développement soutenable

Objectifs	Observations	Sous-objectifs et propositions d'actions	Concordance avec les plans de gestion existants
Développer, améliorer et gérer l'offre touristique	Tourisme principalement balnéaire, d'autres activités pourraient être développées.	<p>Améliorer l'organisation et la communication sur les activités du territoire et les sites remarquables</p> <p>Créer des circuits à thème : spiritourisme, gastronomie, agriculture, littérature, architecture, artisanat, sport ...</p> <p>Valoriser les sentiers de randonnées (balisages, panneaux d'information sur la biodiversité). Former des guides touristiques locaux (anglais inclus)</p> <p>Promouvoir l'hébergement familial (gîtes, chambres d'hôtes ...)</p> <p>Sensibiliser les professionnels du tourisme et les visiteurs à la gestion exemplaire de leurs déchets et à la préservation environnementale</p>	<p>Orientation 6 du PNMM</p> <p>Orientation 1-2 de la Charte du PNRM</p> <p>SDAGE : sous-orientation III-B</p> <p>Orientation 2.2 de la Charte du PNRM</p> <p>SCoT</p>
Utiliser le titre de RB dans la communication du territoire		<p>Affichage aéroportuaire et portuaire</p> <p>Logo de la Réserve mondiale de Biosphère de Martinique pouvant être utilisé par les acteurs publics et privés engagés</p>	

Enjeu : Développer les énergies renouvelables et les transports en commun

Tableau 3 (partie 3) :

Axe 3 : Promotion d'activités engagées vers le développement soutenable

Objectifs	Observations	Sous-objectifs et propositions d'actions	Concordance avec les plans de gestion existants
Développer les énergies renouvelables		<p>Développer l'énergie éolienne, solaire, hydraulique, ...</p> <p>Encourager la valorisation énergétique des déchets verts (bagasse)</p>	<p>Orientation 2.1 de la Charte du PNRM</p> <p>SCoT</p> <p>Schéma régional éolien</p>
Promouvoir les transports en commun	<p>Qualité de l'air mauvaise.</p> <p>Embouteillages innombrables.</p>	<p>Améliorer les transports en commun et développer le transport maritime de passagers</p> <p>Promouvoir le covoiturage</p>	<p>Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux de la Martinique</p> <p>Schéma d'aménagement régional (SAR)</p>

AXE 4 : ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Il est apparu nécessaire de sensibiliser les citoyens aux dégradations quotidiennes et occasionnelles sur leur territoire. La gestion des déchets représente un sujet primordial. Pour arriver à une responsabilisation individuelle et collective, la connaissance est alors fondamentale et le travail de sensibilisation très important.

Les propositions d'actions formulées pourront être complétées par la commission en charge de cet axe de travail, invitée à recourir à la concertation.

Tableau 4 :

Axe 4 : Éducation à l'environnement

Objectifs	Observations	Sous-objectifs et propositions d'actions	Concordance avec les plans de gestion existants
Renforcer les actions grand-public en faveur de l'environnement	<p>Un projet de plantothèque d'urgences a été initié dans certaines communes.</p> <p>Public scolaire et adulte non sensibles aux mêmes méthodes. Pour les adultes, les concours peuvent être un bon outil.</p>	<p>Lancer des concours (plus beau jardin créole, quantité de déchets ramassés, nombre de VHU identifiés, ...) et des journées de sensibilisation (environnement, changement climatique, micropolluants)</p> <p>Développer des plantothèques et grainothèques afin de valoriser plantes médicinales et semences anciennes et connaître les plantes médicinales à utiliser en cas d'urgence</p> <p>Multiplier les jardins partagés et la récupération des eaux de pluie</p>	
Renforcer les interventions en milieu scolaire	<p>Des écoles s'orientent vers des outils d'éducation à l'environnement : jardins, aires marines éducatives, ...</p>	<p>Multiplier les sorties pédagogiques et le nettoyage des plages</p> <p>Multiplier les aires marines éducatives et les écoles vertes (éducation au jardinage)</p> <p>Créer un outil pédagogique adapté au territoire pour enseigner développement soutenable et préservation de l'environnement</p> <p>Sensibiliser à l'importance de la ressource en eau potable et des actions collectives (jardins créoles, jardins partagés, jardinage respectueux de l'environnement)</p>	Orientation 2 du PNMM
Réduire les déchets et rejets	<p>De nombreux véhicule hors d'usage (VHU) polluent le territoire.</p> <p>L'utilisation des déchèteries n'est pas encore acquise.</p> <p>Des nettoyages de plages s'organisent, et des acteurs économiques réduisent leurs déchets plastiques.</p>	<p>Éliminer les décharges sauvages et les véhicules hors d'usage (VHU).</p> <p>Amplifier les nettoyages des plages</p> <p>Sensibiliser à l'utilisation des déchèteries, tri et recyclage, économie circulaire et solidaire, interdépendance terre-mer</p> <p>Mettre en place une politique « zéro plastique » : vers la suppression des emballages plastiques</p> <p>Donner plus de moyens à la police de l'environnement afin de responsabiliser la population</p>	SCoT : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) et du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS)

Objectifs	Observations	Sous-objectifs et propositions d'actions	Concordance avec les plans de gestion existants
Assurer la participation des jeunes aux différents forums internationaux	De tels forums s'organisent dans le cadre du MAB et des Nations Unies.	Au niveau local, prévoir l'intégration de jeunes Martiniquais au fonctionnement de la RB.	

AXE 5 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Trois sujets nécessitent d'être approfondis selon les habitants : le chlordécone, les sargasses et les changements climatiques.

En effet, le chlordécone est le scandale sanitaire du territoire, dont les conséquences sont d'actualité (pollution des sols et de l'eau).

Par ailleurs, depuis près d'une décennie, la Caraïbe connaît une problématique sanitaire liée aux échouages massifs d'algues sargasses. Leur décomposition induit la libération de deux gaz toxiques dans l'atmosphère : l'hydrogène sulfuré (H₂S) et l'ammoniac (NH₃).

Enfin, la situation insulaire du territoire le rend d'autant plus vulnérable aux changements climatiques et il est indispensable de mettre en place des mesures d'adaptation et de sensibiliser la population à la réalité des impacts.

La responsabilité de cet axe sera attribuée à des acteurs de la recherche. Le Conseil scientifique de la Réserve de Biosphère s'appuyant sur une structure déjà existante, le Conseil scientifique des contrats de milieux, aura un rôle d'orientation et de consultation et permettra de renforcer la cohérence territoriale, les thématiques de recherche souhaitées par les habitants étant déjà incluses dans les politiques locales. Il assurera de facto le rôle de la commission consacrée à la recherche scientifique.

Tableau 5 :

Axe 5 : Recherche scientifique

Objectifs	Observations	Sous-objectifs et propositions d'actions	Concordance avec les plans de gestion existants
Appuyer les recherches sur le chlordécone		Appuyer les recherches sur la décontamination des sols et développer la coopération Outre-mer caribéenne	Plan chlordécone IV 2021-2027 (Préfecture)
Valoriser les algues sargasses	Considérer les sargasses comme des ressources.	Appuyer les recherches sur les sargasses (origine, physiologie, traitement, valorisation) et développer la coopération caribéenne	
S'adapter aux effets des changements climatiques		Appuyer l'information et la sensibilisation aux effets des changements climatiques et développer la coopération inter-îles	PNMM, Finalité 18: Permettre aux écosystèmes marins de participer à l'adaptation de la Martinique aux changements climatiques ainsi qu'à leur atténuation



unesco

Réserve de biosphère
de Martinique



Martinique Réserve
mondiale de Biosphère